



Conditions générales de la fondation DNA Lab Suriname.

Contenu :

- Article 1 - Définitions
- Article 2 - Identité de l'entrepreneur
- Article 3 - Applicabilité
- Article 4 - L'offre
- Article 5 - Le contrat
- Article 6 - Droit de rétractation
- Article 7 - Frais en cas de rétractation
- Article 8 - Exclusion du droit de rétractation
- Article 9 - Le prix
- Article 10 - Conformité et garantie
- Article 11 - Livraison et exécution
- Article 12 - Paiement
- Article 13 - Contestations
- Article 14 - Dispositions complémentaires ou différentes
- Article 15 - Définitions
- Article 16 - Conditions de réalisation d'un test ADN
- Article 17 - Matériel ADN insuffisant
- Article 18 - Responsabilité

Article 1 - Définitions

Dans les présentes conditions générales, les définitions suivantes s'appliquent :

1. **Délai de rétractation** : le délai pendant lequel le consommateur peut faire usage de son droit de rétractation ;
2. **Consommateur** : la personne physique qui n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une entreprise et qui conclut un contrat à distance avec l'entrepreneur ;
3. **Jour** : jour calendaire ; **Jour ouvrable** : tous les jours sauf les samedis, dimanches et jours fériés nationaux surinamais ;
4. **Transaction de durée** : un contrat à distance portant sur une série de produits et/ou de services dont l'obligation de livraison et/ou d'achat est étalée dans le temps ;
5. **Support de données durable** : tout moyen permettant au consommateur ou à l'entrepreneur de stocker des informations qui lui sont personnellement adressées d'une manière qui permet une consultation future et une reproduction sans altération des informations stockées.
6. **Droit de rétractation** : possibilité pour le consommateur de renoncer au contrat à distance dans le délai de rétractation ;
- sept. **Entrepreneur** : la personne physique ou morale qui propose des produits et/ou des services aux consommateurs ; Services de laboratoire d'ADN Suriname
8. **Contrat à distance ou en personne** : un contrat dans lequel, dans le cadre d'un système organisé par l'entrepreneur pour la vente à distance ou en personne de produits et/ou de services, jusqu'à et y compris la conclusion du contrat, il est fait usage exclusif d'un ou plusieurs techniques de communication à distance ;
9. **Technique de communication à distance** : moyen qui peut être utilisé pour conclure un accord, sans que le consommateur et l'entrepreneur ne se rencontrent simultanément dans la même pièce.

Article 2 : Identité de l'entrepreneur

DNA Lab Services Suriname, une fondation pour la promotion de la recherche génétique humaine par le biais d'un laboratoire indépendant aux États-Unis d'Amérique accrédité par l'AABB, la FDA, le ministère de la Justice des États-Unis et toutes les autres institutions nécessaires à la fourniture confidentielle et confidentielle des résultats. Cette fondation est inscrite au registre des fondations du Suriname KKF sous le numéro 31853 et est accessible via le site www.dnalabsuriname.com pour y accéder.

Article 3 - Applicabilité

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute offre de l'entrepreneur et à tout contrat à distance et/ou en personne conclu entre l'entrepreneur et le consommateur.
2. Avant la conclusion du contrat à distance ou en personne, le texte des présentes conditions générales sera mis à la disposition du consommateur en ligne.
3. Dans le cas où, en plus des conditions générales, des conditions spécifiques de produit ou de service s'appliquent également, les deuxième et troisième alinéas s'appliquent mutatis mutandis et le consommateur peut toujours invoquer la disposition applicable qui lui convient le mieux dans le cas de conditions générales contradictoires. le plus favorable.

Article 4 - L'offre

1. Si une offre a une durée de validité limitée ou est soumise à conditions, cela sera explicitement mentionné dans l'offre. 2. L'offre contient une description complète et précise des produits et/ou services offerts. Les produits sont approuvés pour un usage humain par la Food & Drug Administration USA. La description est suffisamment détaillée pour permettre une bonne appréciation de l'offre par le consommateur. Si l'entrepreneur utilise des images, celles-ci sont une représentation fidèle des produits et/ou services offerts. Les erreurs évidentes ou les erreurs dans l'offre ne lient pas l'entrepreneur.
3. Chaque offre contient des informations telles qu'il est clair pour le consommateur quels droits et obligations sont attachés à l'acceptation de l'offre. Cela concerne notamment :
 - o le prix TTC ;
 - o les éventuels frais de livraison ;
 - o la manière dont l'accord sera conclu et les actions nécessaires à cet effet ;
 - o si le droit de rétractation est applicable ou non ;
 - o le mode de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ;
 - o le délai d'acceptation de l'offre, ou le délai dans lequel l'entrepreneur garantit le prix ;
 - o le montant du tarif de communication à distance si les coûts d'utilisation de la technologie de communication à distance sont calculés sur une base autre que le tarif de base habituel du moyen de communication utilisé ; o si le contrat est archivé après sa conclusion, et ainsi de suite oui, de quelle manière il peut être consulté par le consommateur ;
 - o la manière dont le consommateur, avant de conclure le contrat, peut vérifier les données qu'il a fournies dans le cadre du contrat et, s'il le souhaite, les restaurer ;
 - o toute autre langue dans laquelle, en plus du néerlandais, le contrat peut être conclu ;
 - o les codes de conduite auxquels l'entrepreneur s'est soumis et la manière dont le consommateur peut consulter ces codes de conduite par voie électronique.

Article 5 - Le contrat

1. Sous réserve des dispositions du paragraphe 4, le contrat est conclu au moment de l'acceptation par le consommateur de l'offre et de la réalisation des conditions associées.
2. Si le consommateur a accepté l'offre par voie électronique ou en personne, l'entrepreneur confirmera immédiatement la réception de l'acceptation de l'offre.
3. Si l'accord est conclu par voie électronique, l'entrepreneur prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour sécuriser le transfert électronique des données et garantir un environnement Web sûr. Si le consommateur peut payer par voie électronique, l'entrepreneur observera les mesures de sécurité appropriées.
4. L'entrepreneur peut s'informer - dans les cadres légaux - si le consommateur peut remplir ses obligations de paiement, ainsi que tous les faits et facteurs importants pour une conclusion responsable du contrat à distance. Si, sur la base de cette enquête, l'entrepreneur a de bonnes raisons de ne pas conclure le contrat, il est en droit de refuser une commande ou une demande motivée ou d'assortir l'exécution de conditions particulières.
5. L'entrepreneur enverra les informations suivantes au consommateur avec le produit ou le service, par écrit ou de manière à ce qu'elles puissent être stockées par le consommateur de manière accessible sur un support de données durable :
 - a. entrepreneur où le consommateur peut aller ;
 - b. les conditions dans lesquelles et la manière dont le consommateur peut faire usage du droit de rétractation, ou une déclaration claire concernant l'exclusion du droit de rétractation ;
 - c. les informations sur les garanties et le service après-vente existant ;
 - d. les informations incluses à l'article 4, paragraphe 3, des présentes conditions générales, à moins que l'entrepreneur n'ait déjà fourni ces informations au consommateur avant l'exécution du contrat ;
 - e. les conditions de résiliation du contrat si le contrat a une durée supérieure à un an ou est à

durée indéterminée.

6. Dans le cas d'une transaction à long terme, la disposition du paragraphe précédent ne s'applique qu'à la première livraison.

Article 6 - Droit de rétractation

Lors de la livraison des produits :

1. Lors de l'achat de produits, le consommateur a la possibilité de résilier le contrat dans les 24 heures sans donner de raisons. Ce délai de réflexion commence le lendemain de la réception du produit par le consommateur ou un représentant désigné à l'avance par le consommateur et porté à la connaissance de l'entrepreneur. Il en va de même en cas d'achat personnel du produit.

2. Si le produit a été reçu par la poste, le consommateur manipulera le produit et l'emballage avec soin pendant le délai de rétractation de 24 heures. Il ne déballera ou n'utilisera le produit que dans la mesure nécessaire pour évaluer s'il souhaite conserver le produit. S'il fait usage de son droit de rétractation, il retournera le produit avec tous les accessoires fournis et - si cela est raisonnablement possible - dans l'état et l'emballage d'origine à l'entrepreneur, conformément aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur.

Lors de la prestation de services :

3. Pour faire usage de son droit de rétractation, le consommateur se référera aux instructions raisonnables et claires fournies par l'entrepreneur avec l'offre et/ou au plus tard lors de la livraison.

Article 7 - Frais en cas de rétractation

1. Si le consommateur fait usage de son droit de rétractation, les frais de retour maximum seront à sa charge. 2. Si le consommateur a payé un montant, l'entrepreneur remboursera ce montant dès que possible, mais au plus tard 30 jours après le retour ou le retrait.

3. Le consommateur paie 100 USD à l'entrepreneur si la progression du processus d'enquête est révoquée après 24 heures jusqu'à un maximum de 48 heures.

Article 8 - Exclusion du droit de rétractation

1. L'entrepreneur peut exclure le droit de rétractation du consommateur dans la mesure prévue aux paragraphes 2 et 3. L'exclusion du droit de rétractation ne s'applique que si l'entrepreneur l'indique clairement dans l'offre, à moins à temps pour la conclusion de l'accord. a déclaré.

2. L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les produits :

a. qui ont été établis par l'entrepreneur conformément aux spécifications du consommateur ;

b. qui sont clairement de nature personnelle ;

c. qui ne peuvent pas être retournés en raison de leur nature ;

d. qui peut se gâter ou vieillir rapidement ;

e. dont le prix est soumis aux fluctuations du marché financier sur lequel l'entrepreneur n'a aucune influence ;

3. L'exclusion du droit de rétractation n'est possible que pour les services :

a. dont la livraison a commencé avec le consentement exprès du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation ;

b. concernant les paris et les loteries.

Article 9 - Le prix

1. Pendant la durée de validité mentionnée dans l'offre, les prix des produits et/ou services proposés ne seront pas augmentés, sauf modifications de prix dues à l'évolution des tarifs du laboratoire ou à la fluctuation des taux de change. 2. Contrairement au paragraphe précédent, l'entrepreneur peut proposer des produits ou services dont les prix sont soumis aux fluctuations du marché financier et sur lesquels l'entrepreneur n'a aucune influence, avec des prix variables. Cette dépendance aux fluctuations et le fait que les prix indiqués sont des prix indicatifs sont indiqués dans l'offre. 3. Les augmentations de prix dans les 3 mois suivant la conclusion du contrat ne sont autorisées que si elles résultent de réglementations ou de dispositions légales. 4. Les augmentations de prix à partir de 3 mois après la conclusion du contrat ne sont autorisées que si l'entrepreneur l'a stipulé et qu'elles résultent de réglementations ou de dispositions légales.

Article 10 - Conformité et garantie

1. L'entrepreneur garantit que les produits et/ou services sont conformes au contrat, aux spécifications énoncées dans l'offre, aux exigences raisonnables de fiabilité et/ou de convivialité et aux dispositions légales en vigueur à la date de la conclusion de l'accord et/ou des réglementations gouvernementales.

2. Une garantie fournie par l'entrepreneur, le fabricant ou l'importateur n'affecte pas les droits légaux et les réclamations que le consommateur peut faire valoir contre l'entrepreneur sur la base de l'accord.

Article 11 - Livraison et exécution

1. L'entrepreneur apportera le plus grand soin lors de la réception et de l'exécution des commandes de produits et lors de l'évaluation des demandes de prestation de services. 2. Le lieu de livraison est l'adresse que le consommateur a communiquée à la société. 3. Dans le respect des dispositions de l'article 4 des présentes conditions générales, la société exécutera les commandes acceptées rapidement mais au plus tard dans les 30 jours, à moins qu'un délai de livraison plus long n'ait été convenu. Si la livraison est retardée, ou si une commande ne peut être exécutée ou n'est que partiellement exécutée, le consommateur en sera informé au plus tard 30 jours après avoir passé la commande. 4. Si la livraison d'un produit commandé s'avère impossible, l'entrepreneur mettra tout en œuvre pour mettre à disposition un article de remplacement. Au plus tard lors de la livraison, il sera indiqué de manière claire et compréhensible qu'un article de remplacement est livré. Le droit de rétractation ne peut être exclu pour les articles de remplacement. Les frais de tout envoi de retour sont à la charge de l'entrepreneur.

5. Le risque d'endommagement et/ou de perte des produits incombe à l'entrepreneur jusqu'au moment de la livraison au consommateur ou à un représentant désigné à l'avance et porté à la connaissance de l'entrepreneur, sauf convention contraire expresse.

Article 12 – Paiement & Remboursement

1. Sauf convention contraire, les sommes dues par le consommateur doivent être réglées immédiatement à réception des échantillons. Dans le cas d'un accord de prestation de service, ce délai court après que le consommateur a reçu la confirmation de l'accord.

2. Lors de la vente de produits aux consommateurs, un acompte de 100% peut être stipulé dans les conditions générales. Lorsque le paiement anticipé est stipulé, le consommateur ne peut faire valoir aucun droit quant à l'exécution de la commande ou de la prestation concernée après 24 heures.

3. Le consommateur a le devoir d'éviter les inexactitudes dans les détails de paiement fournis ou indiqués.

4. **Remboursements : Les sommes versées ne sont pas remboursables après le paiement et l'exécution de la prestation.**

Article 13 - Litiges

1. Les accords entre l'entrepreneur et le consommateur auxquels s'appliquent les présentes conditions générales sont exclusivement régis par la loi surinamaïse.

Article 14 - Dispositions complémentaires ou dérogatoires Les dispositions

complémentaires ou dérogatoires aux présentes conditions générales ne doivent pas porter préjudice au consommateur et doivent être consignées par écrit ou de manière à pouvoir être stockées par le consommateur de manière accessible sur une base durable. support de données.

II. Conditions supplémentaires

Article 15 - Définitions

Dans les présentes conditions générales, les définitions s'appliquent telles qu'elles figurent dans les conditions générales ci-dessus. Par ailleurs, on entend par :

Laboratoire : le laboratoire avec lequel l'entrepreneur travaille en collaboration et qui réalise des tests ADN pour l'entrepreneur de façon régulière ou ponctuelle.

Article 16 - Conditions relatives à l'exécution du test ADN

1. L'entrepreneur ne procédera à l'exécution du test ADN commandé qu'après réception du paiement intégral et à condition que le consommateur ait accepté les conditions générales de DNA lab Suriname.

2. En envoyant les échantillons d'ADN au laboratoire, le consommateur accepte la conduite de la recherche. Le droit de rétractation du consommateur expire dès que le laboratoire a commencé à effectuer le test ADN. 3. Si, de l'avis raisonnable de l'entrepreneur et/ou du laboratoire, le consommateur n'a pas rempli les conditions et/ou exigences pour effectuer le test ADN ; ou si, de l'avis raisonnable de l'entrepreneur et/ou du laboratoire, la réalisation du test ADN est pratiquement impossible et/ou éthiquement irresponsable ; l'entrepreneur a alors le droit de s'abstenir d'effectuer le test ADN. L'entrepreneur peut, mais n'est pas obligé, donner au

consommateur la possibilité de supprimer la cause de cette décision. Si l'entrepreneur décide définitivement de ne pas procéder au test ADN, l'entrepreneur remboursera le prix payé par le consommateur.

Article 17 – Matériel ADN insuffisant

Tests de mucus des joues : Si un matériel ADN insuffisant ou un matériel ADN de qualité adéquate ne peut être obtenu à partir d'un ou plusieurs échantillons d'ADN envoyés au laboratoire pour effectuer le test, alors l'entrepreneur mettra à disposition une fois gratuitement du matériel pour prélever un nouvel échantillon d'ADN (ou de nouveaux échantillons d'ADN) et faire analyser le nouvel échantillon d'ADN (ou les nouveaux échantillons d'ADN) par le laboratoire.

tests de paternité prénataux non invasifs , un ADN fœtal insuffisant peut être trouvé dans le sang même après le minimum de 9 semaines de grossesse. En conséquence, l'ADN du fœtus ne peut pas être extrait.

Il y a un coût déductible de 175 USD pour le consommateur, qui est déduit des frais cliniques et d'expédition.

Le reste des frais payés sera remboursé au consommateur.

Si la mère décide de poursuivre le don de sang après une période indéterminée (avant la naissance), il y aura à nouveau une franchise de 175 USD, qui sera facturée séparément.

Article 18 : ISO/CEI 17025 & ISFG

Pour les services internationaux auprès des tribunaux, de l'immigration et/ou des municipalités, un numéro de membre ISFG est requis sur les rapports ADN.

Le numéro de membre ISFG de DDC dnacenter.com USA- Ohio est 1151

Article 19 - Responsabilité

1. Conformément à l'offre et à ce qui précède, l'entrepreneur met gratuitement à disposition des ressources pour la collecte d'échantillons d'ADN. Si le matériel est cédé, l'utilisation par le consommateur d'autres moyens de prélèvement d'échantillons d'ADN est entièrement aux risques du consommateur. En cas d'utilisation de ressources autres que celles mises à disposition, l'entrepreneur et le laboratoire ont le droit de ne pas effectuer le test ADN et, s'ils procèdent à la réalisation du test ADN, ils ne sont pas responsables de l'impossibilité d'obtenir des résultats. ou obtenir des résultats incorrects.
2. Le consommateur est entièrement et exclusivement responsable des conséquences de la non-remplissage des données, incorrectes ou incomplètes, et de la fourniture d'informations incorrectes ou incomplètes par le consommateur et/ou d'autres personnes à tester.
3. **Le consommateur est entièrement et exclusivement responsable d'informer correctement et pleinement et d'obtenir l'autorisation de toutes les personnes à tester ou (dans le cas de mineurs) de leur(s) représentant(s) légal(aux) .**
4. Ni l'entrepreneur ni le laboratoire ne sont responsables si les résultats d'un test ADN légalement valide ne sont pas acceptés comme preuve par un juge, une agence gouvernementale ou un autre organisme.
5. La responsabilité de l'entrepreneur envers le consommateur ne dépassera en aucun cas le montant payé par ou pour le consommateur pour le produit ou le service en rapport avec lequel la responsabilité de l'entrepreneur est invoquée.
6. *La franchise lorsque vous prélevez vous-même l'ADN de chaque individu est fixée à 150 USD. Si vous ne suivez PAS les instructions correctes, l'ADN ne sera pas disponible lors de la vérification pour la recherche.*

accord DNA lab Services Suriname :

Agent DDC agréé



KKF :31853

FAQ : Foire Aux Questions

De quel type de documents avez-vous besoin pour un test ADN ?

1. Adultes : Pièce d'identité : Carte d'identité, Permis de conduire ou Passeport
2. Enfant : Passeport, livret de famille ou carte d'assurance

Combien coûte un test ADN ?

Il existe différents types d'épreuves. Spécifiez précisément ce que vous voulez tester.

1. Paternité - Paternité
2. maternité - maternité
3. Frère / Sœur – test de fratrie
4. Jumeaux
5. Famille – Lien de sang – GRAND-PÈRE / GRAND-MÈRE / Tante / Oncle / Cousin / Nièce
6. Paternité pendant la grossesse – NIPP
7. Arbre généalogique - 4 groupes haplo (Europe, Afrique, Asie et Amérique occidentale amérindienne (indienne))
8. Santé de l'ADN
9. Soins de la peau
10. Sensibilité aux aliments et aux animaux de compagnie
11. Détection génétique du cancer
12. PIN : Syndrome de Down
13. NIPP : Paternité pendant la grossesse fœtus d'au moins 9 semaines

Comment se déroule la collecte d'ADN ?

Le sang n'est prélevé que pour le test NIPP. (femmes enceintes – âge minimum du fœtus : 9 semaines) Syndrome de Down & Paternité

Les cellules muqueuses internes de la joue

Les deux parents ou parties doivent-ils être au courant du test de paternité ?

Oui, la mère est tutrice naturelle légalement déterminée. Le père présumé n'est/ou n'est considéré comme père biologique qu'après un test ADN. En conséquence, il est tenu de signaler à la mère dans les 24 heures qu'une partie du corps de son enfant a été donnée pour la recherche scientifique, à savoir la consanguinité.

Y a-t-il une différence entre un test de tranquillité d'esprit et un test légalement valide ?

Oui, le test de tranquillité d'esprit est à des fins privées

Avec un test juridiquement valable, éventuellement nécessaire pour le tribunal ou les organismes internationaux tels que les ambassades, les banques, les

notaires et les avocats, il existe une légalisation du notaire aux États-Unis. Renseignez-vous sur le test juridique à des fins d'immigration. À des fins internationales, le numéro de membre ISFG du laboratoire est 1151 et est conforme à la certification ISO / IEC 17025

Si l'un des parents ne coopère pas au test de paternité et que l'enfant n'est pas autorisé à se rendre à la clinique, que se passe-t-il alors ?

Le matériel de test est remis au candidat pour le test.
S'il n'y a pas de place pour cela, les consommables suivants peuvent être utilisés pour les enquêtes médico-légales :

1. Bâtonnets d'oreille usagés
2. Mucus (cracher ou cracher)
3. ongles coupés
4. Cheveux de tête avec racine
5. Sang sur une serviette ou un chiffon (bulle ou écorchure)
6. Tasse usagée
7. Pailles usagées
8. Brosse à dents usagée
9. Sperme dans un préservatif ou tamponné sur une serviette.

Si votre mari/partenaire refuse de passer le test ou si vous souhaitez mener une enquête à son insu, que faire ?

10. Sperme - pris avec une serviette puis scellé dans une poche ou sperme sur un chiffon ou une serviette.
11. Mégots de cigarettes
12. Rasoirs d'occasion
13. Tous les autres articles mentionnés ci-dessus

L'ADN d'une personne décédée peut-il être prélevé avant l'enterrement ? Oui, demandez à votre avocat d'obtenir l'autorisation du parquet.
La dépouille mortelle peut-elle être examinée ? Oui, demandez conseil à votre avocat.

Y a-t-il un suivi par un psychologue?

Oui, si besoin nous vous référons à un cabinet associé à notre cabinet de conseil.

Existe-t-il des conseils juridiques si nécessaire ?

Oui, nous vous référons à l'un des cabinets d'avocats locaux au Suriname.

Prenez rendez-vous au: 597 458679, Zeegelaarstraat 13, PBM, Suriname



Distributeur par USA Laboratory INC.